

# BAT Conseil départemental du Territoire de Belfort

**Note de travail**

12 juin 2023

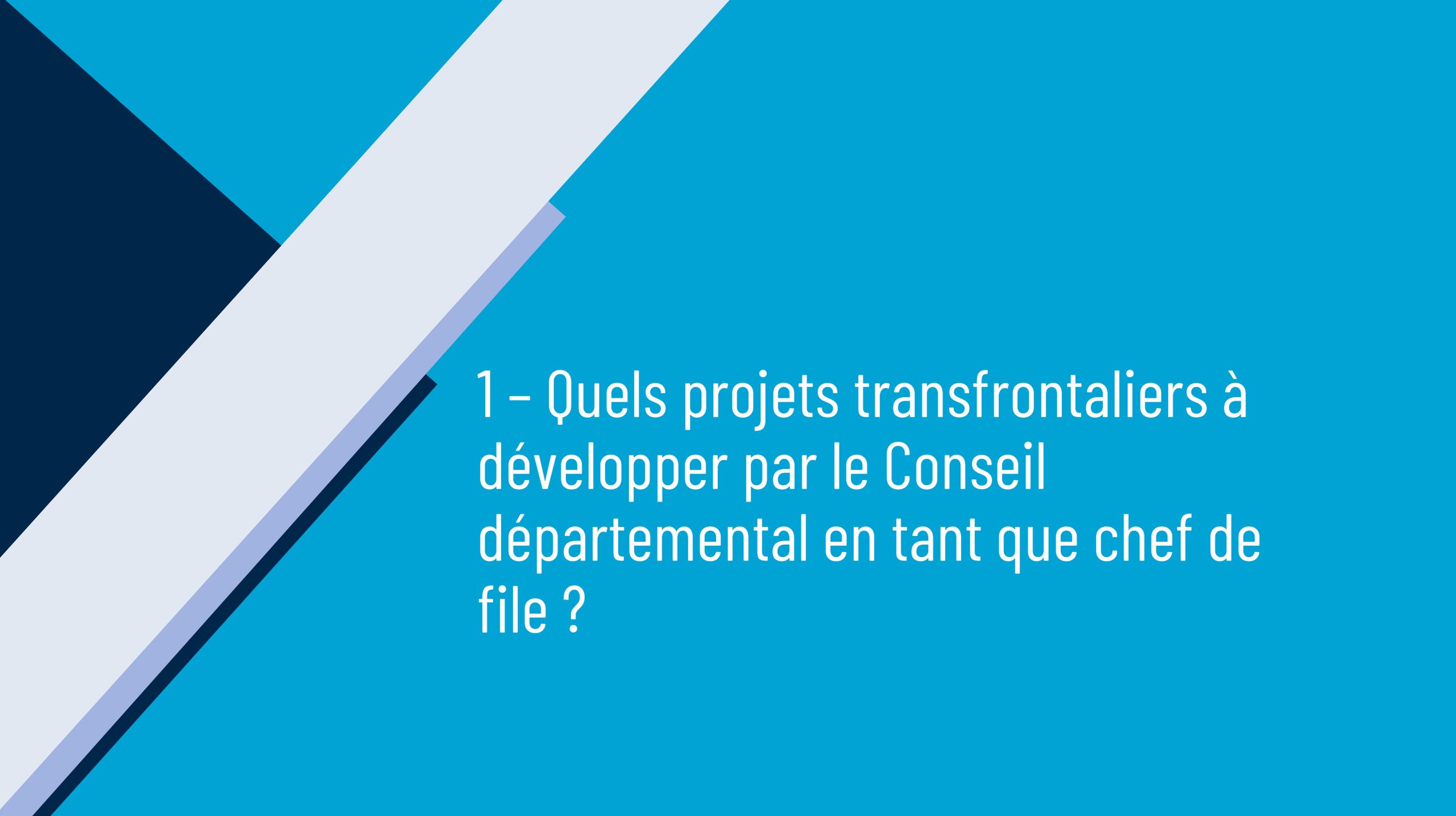


# Sommaire

1 – Quels projets transfrontaliers à développer par le Conseil départemental en tant que chef de file ?

2- Quel outil pertinent de développement de la coopération transfrontalière ?

3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

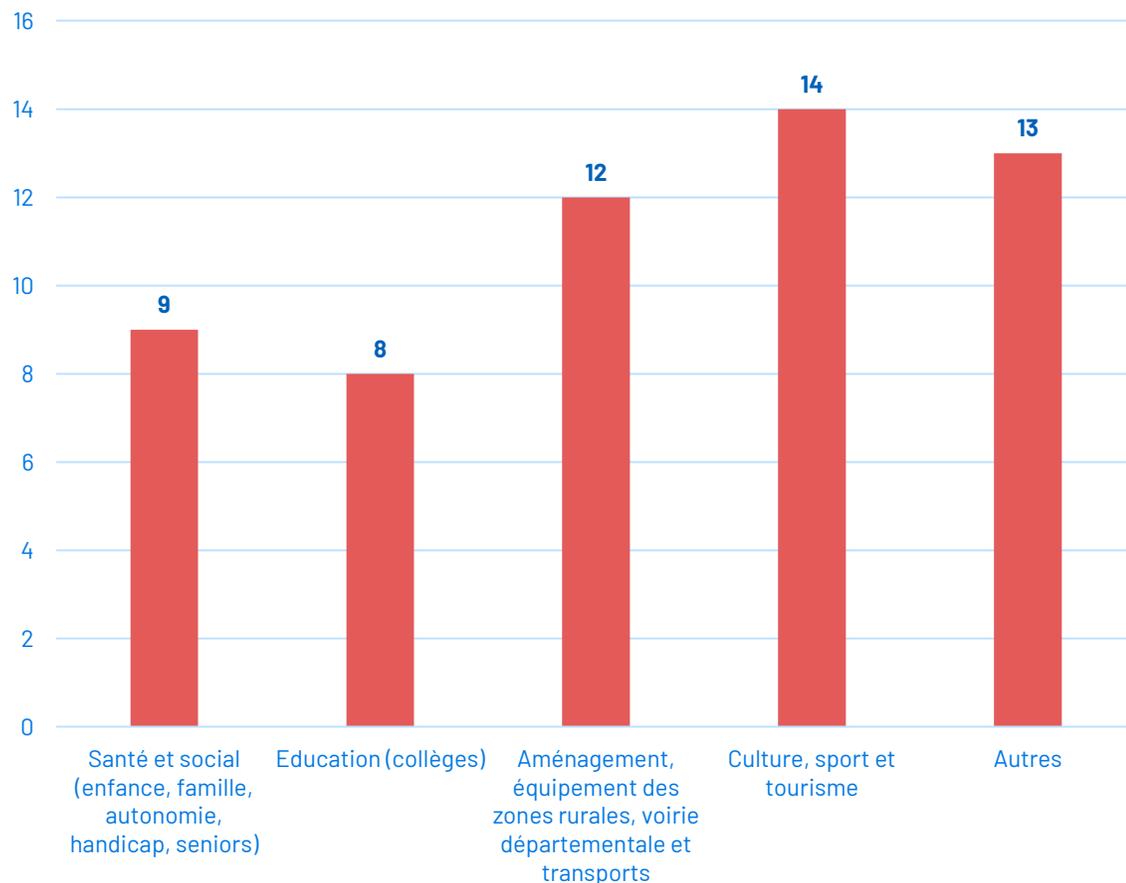


1 – Quels projets transfrontaliers à développer par le Conseil départemental en tant que chef de file ?

# 1 – Quels projets transfrontaliers à développer par le Conseil départemental en tant que chef de file ?

## ► **Benchmark** : Enquête de la MOT pour le département du Doubs (2021)

Sur quelles compétences départementales la politique transfrontalière de votre collectivité porte-t-elle ?



## Analyse

- La grande majorité des départements place le bloc thématique « **culture, sport et tourisme** » en premier lieu dans leur politique transfrontalière, suivi par « **aménagement, équipement des zones rurales, voirie départementale et transport** ».
- **5 départements ont répondu que leur politique transfrontalière concerne les quatre blocs de compétences**: le Pas-de-Calais; le Nord; la Meurthe-et-Moselle; la Moselle et la Collectivité européenne d'Alsace
- Les thématiques « santé et social » et « éducation » sont moins représentées dans les politiques transfrontalières des départements
- Dans la catégorie « autres », on retrouve les thématiques suivantes qui ressortent le plus souvent:
  - Environnement, développement durable, adaptation au changement climatique (7)
  - Sécurité incendie, prévention des risques (4)
  - Habitat, logement (2)
- Citons également le cas particulier de la Collectivité européenne d'Alsace à qui la Loi Alsace donne le chef de file sur la coopération transfrontalière et la possibilité d'élaborer un schéma de coopération transfrontalière incluant un volet sur les **projets structurants** (déplacements, liaisons) et un volet sur les **coopérations sanitaires**, mais aussi une possibilité de recevoir des EPCI une compétence en matière d'insertion par l'activité économique



# 1 – Quels projets transfrontaliers à développer par le Conseil départemental en tant que chef de file ?

## ► Les compétences du CD 90:

### Compétences obligatoires

- L'action sociale
- La gestion des routes départementales et des transports scolaires
- La gestion des collèges (*construction, entretien, équipement*) et celle des techniciens et ouvriers de services (TOS)
- La **culture** (*Archives, bibliothèques départementales de prêt, musées, protection du patrimoine*)
- Le développement local (*aide aux associations et aux communes*)
- Le **tourisme**
- Le financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

### Compétences facultatives

- L'**aménagement du territoire**
- L'environnement
- Le soutien à l'agriculture
- Les transports
- L'**enseignement supérieur**.

## ► Voici les thématiques des projets de votre plan d'action:

- Mobilité (1)
- Economie (2)
- Formation professionnelle (1)
- **Enseignement supérieur (1)**
- **Culture (6)**
- Jeunesse (1)
- Structuration de la coopération (via Interreg VI)(1)

## ► Autres compétences départementales dont les autres départements frontaliers se saisissent qu'on ne retrouve pas dans votre plan d'action:

- **Tourisme**
- Sport
- **Aménagement du territoire**
- Développement durable
- Santé et social



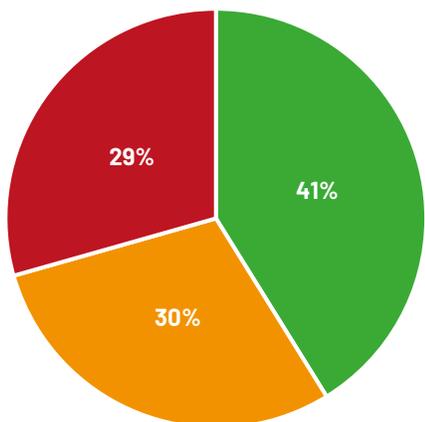


2- Quel outil pertinent de développement de la coopération transfrontalière ?

## 2- Quel outil pertinent de développement de la coopération transfrontalière ?

Votre collectivité dispose-t-elle d'une stratégie ou d'une politique transfrontalière ?

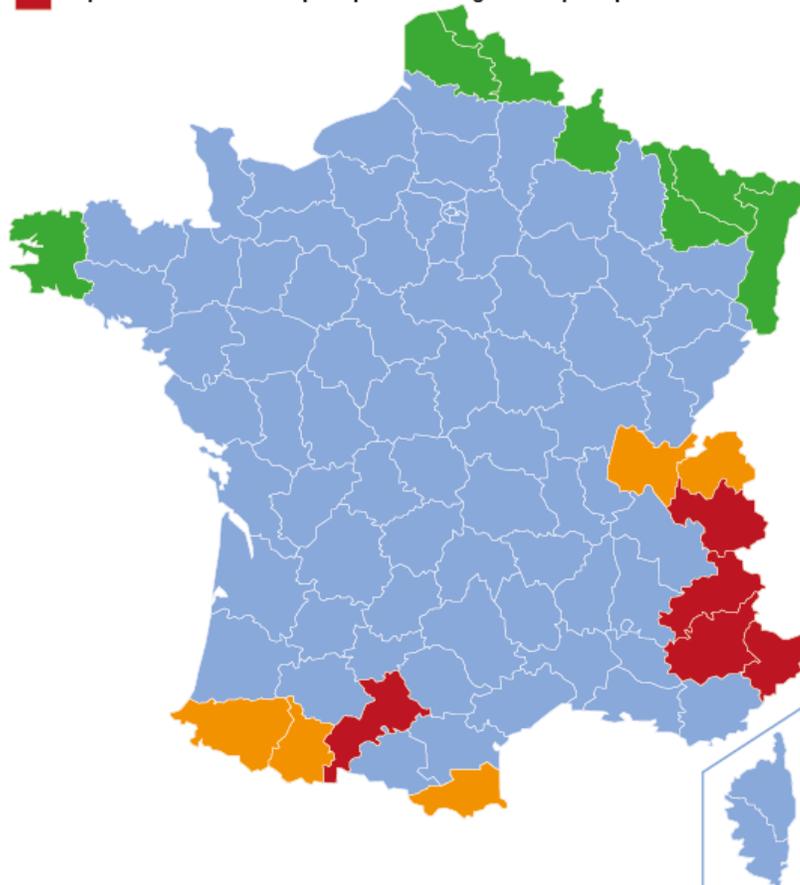
**Votre collectivité dispose-t-elle d'une stratégie ou d'une politique transfrontalière ?**



- Départements menant une stratégie transfrontalière (document validé)
- Départements menant une politique transfrontalière (pas de document)
- Départements ne revendiquant pas de stratégie ou de politique transfrontalière

Enquête stratégies transfrontalières des départements

- Départements menant une stratégie transfrontalière (document validé)
- Départements menant une politique transfrontalière (pas de document)
- Départements ne revendiquant pas de stratégie ou de politique transfrontalière



### Analyse

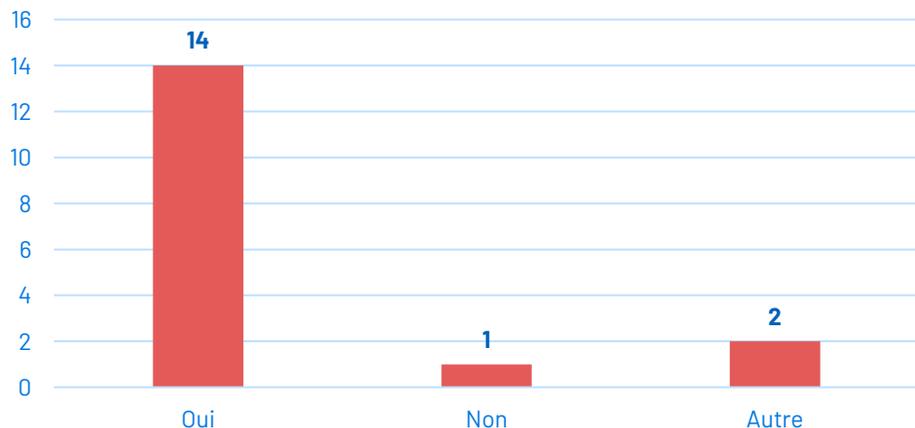
- ▶ Les départements menant une stratégie transfrontalière dotés d'un document validé politiquement se situent surtout au nord et à l'est de la France, aux frontières de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse
- ▶ Les départements menant une politique transfrontalière sans être pour autant dotés d'un document validé se situent à proximité de Genève (Suisse) ou à la frontière franco-espagnole
- ▶ D'autres départements, situés à la frontière franco-italienne ou franco-espagnole ne revendiquent pas de stratégie ou de politique transfrontalière, affirment néanmoins être impliqués dans des structures de gouvernance transfrontalière ou dans des programmes Interreg.



## 2- Quel outil pertinent de développement de la coopération transfrontalière ?

Disposez-vous d'une équipe Europe et/ou transfrontalier ? Si oui, quel est le nombre d'équivalent temps plein (ETP) ?

### Disposez-vous d'une équipe Europe et/ou transfrontalier ?

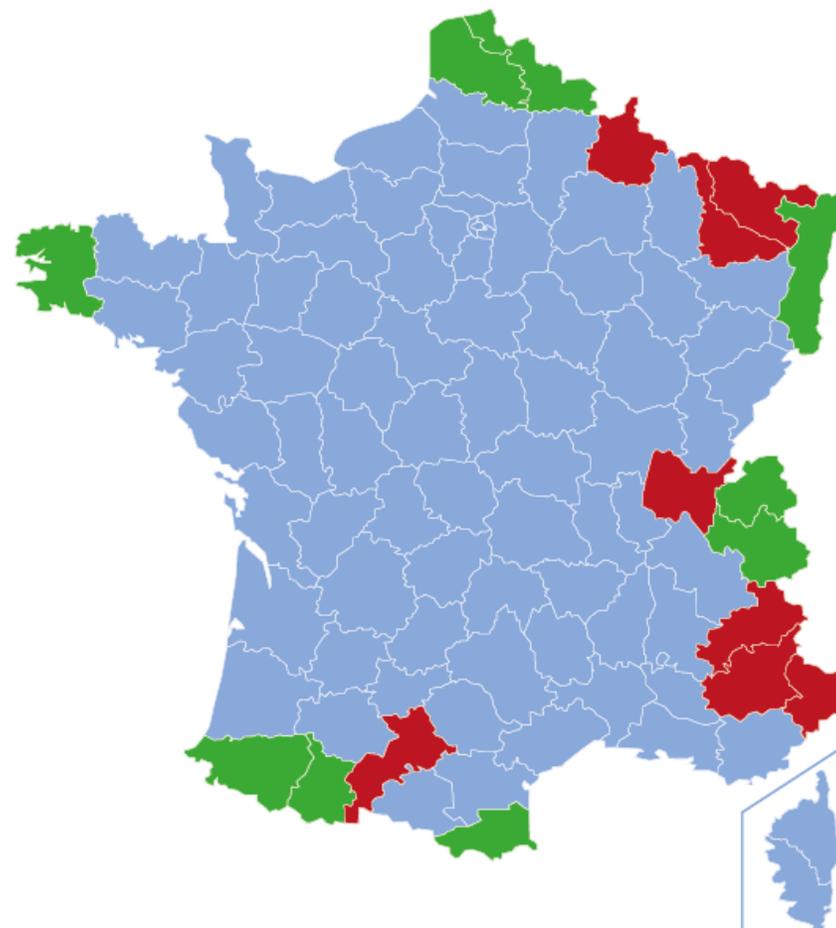


### Analyse

- ▶ La grande majorité des départements dispose d'une équipe Europe et/ou transfrontalier
- ▶ 9 départements ont plus de 2,5 ETP (valeur médiane) et 8 départements ont moins de 2,5 ETP
- ▶ La Collectivité européenne d'Alsace est un cas particulier avec une équipe d'une trentaine d'ETP

Enquête stratégies transfrontalières des départements

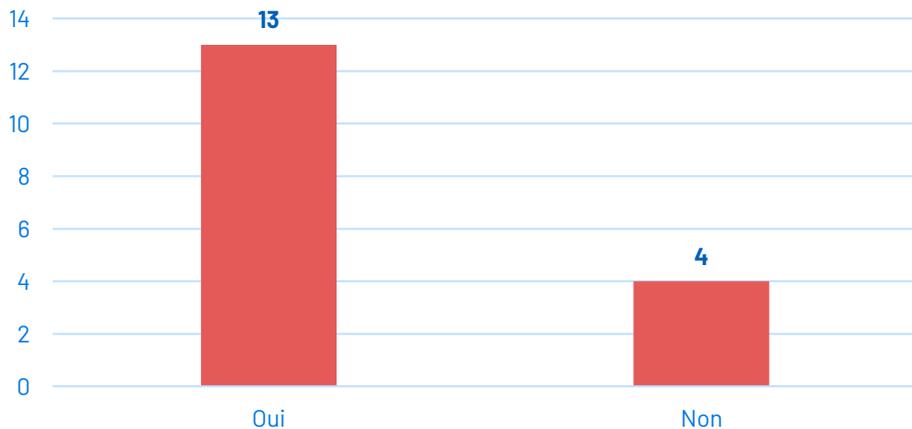
- Département dont le nombre d'ETP consacrés à l'Europe/transfrontalier est supérieur ou égal à 2,5 (valeur médiane)
- Département dont le nombre d'ETP consacrés à l'Europe/transfrontalier est inférieur à 2,5 (valeur médiane)



## 2- Quel outil pertinent de développement de la coopération transfrontalière ?

Bénéficiez-vous d'une ligne budgétaire dédiée à la politique transfrontalière ? Si oui, quel est son montant approximatif ?

### Bénéficiez-vous d'une ligne budgétaire dédiée à la politique transfrontalière ?

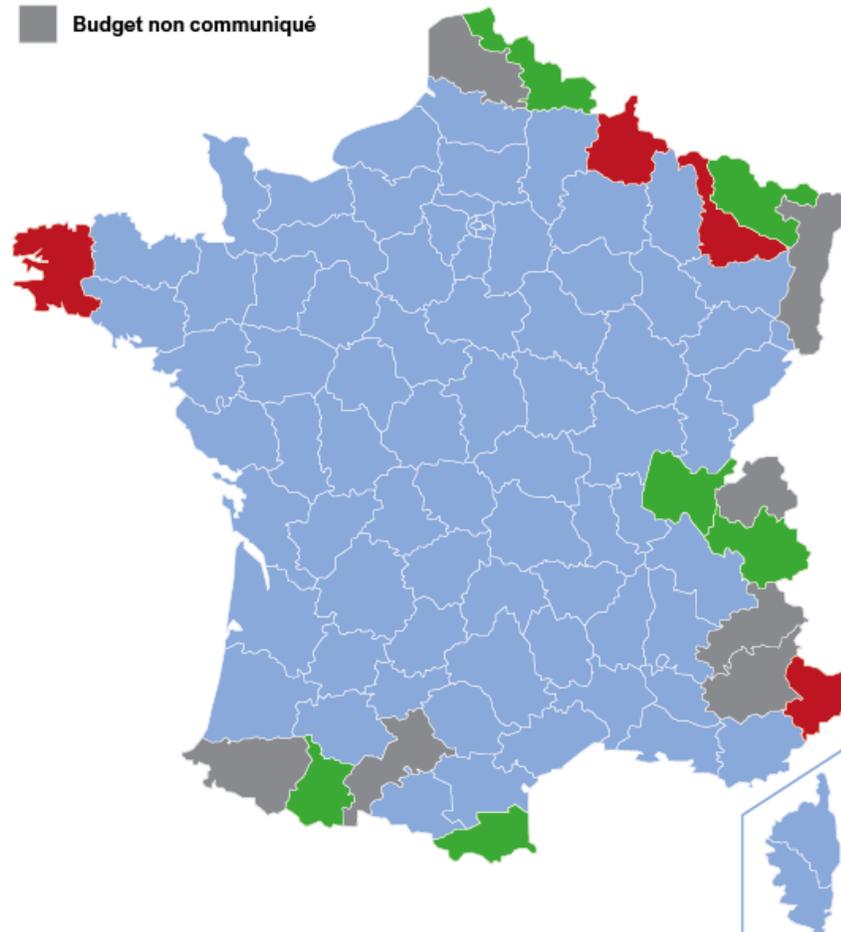


### Analyse

- ▶ La majorité des départements bénéficie d'une ligne budgétaire dédiée au transfrontalier
- ▶ Parmi les 10 départements qui ont communiqué leur budget, la valeur médiane se situe à 100 000 euros.
- ▶ Parmi ces départements, 6 départements ont un budget dédié à la politique transfrontalière supérieur ou égal à cette valeur médiane.

Enquête stratégies transfrontalières des départements

- Département dont le budget dédié à la politique transfrontalière est supérieur à 100 000 euros (valeur médiane)
- Département dont le budget dédié à la politique transfrontalière est inférieur à 100 000 euros (valeur médiane)
- Budget non communiqué



## 2- Quel outil pertinent de développement de la coopération transfrontalière ?

### Une convention de coopération transfrontalière souple

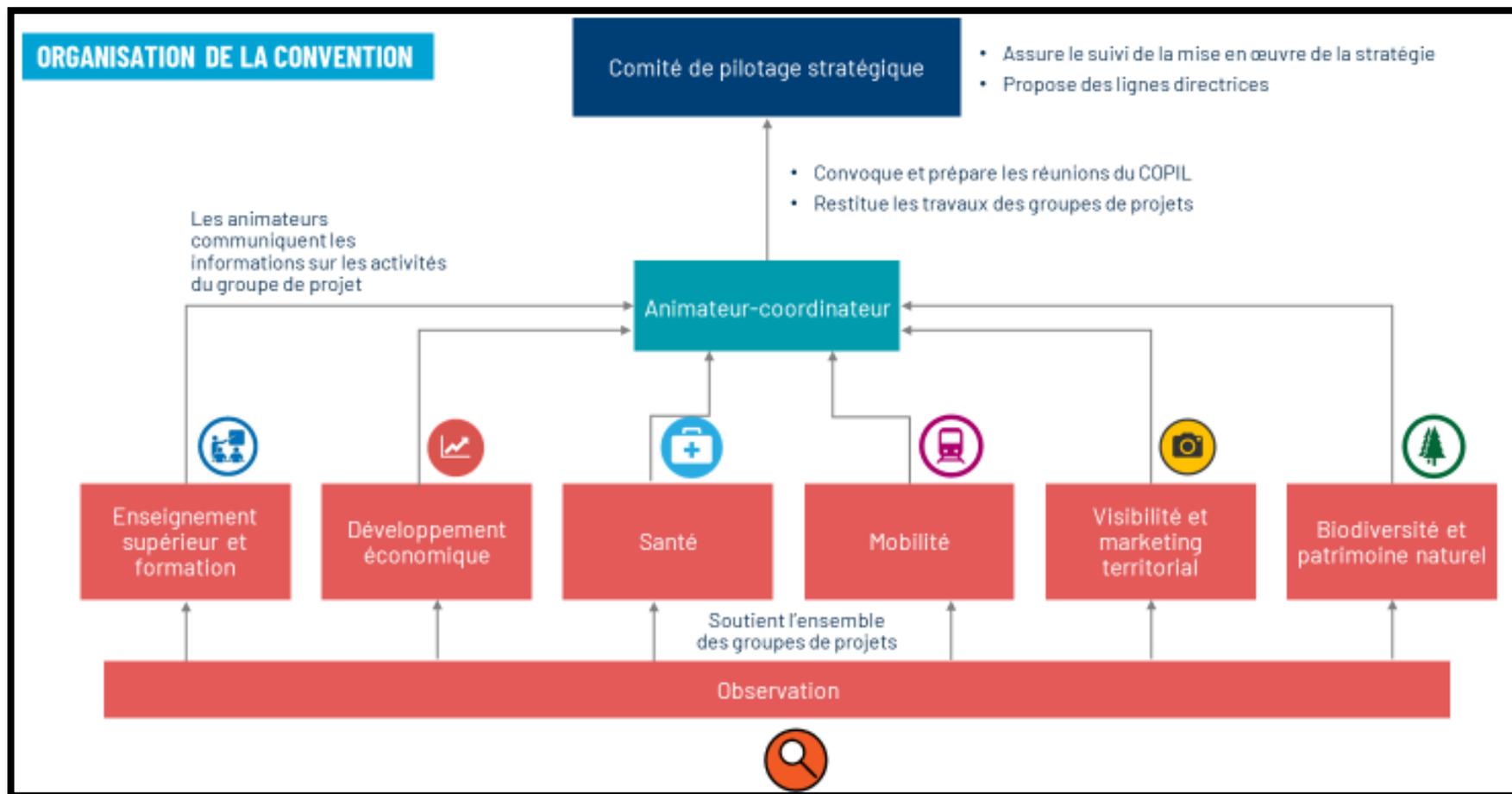
#### Exemple : La convention de coopération transfrontalière de l'Ardenne Transfrontalière (FR-BE)

##### Les +

- Une stratégie de coopération transfrontalière intégrant, côté FR, le département et une Communauté d'Agglomération (Ardenne Métropole)
- Une gouvernance organisée selon une logique de « groupe-projets »
- Peut être une première étape de coopération organisée et pérenne
- Pas d'engagement financier

##### Les -

- Quelle pérennité ? (évaluation de la stratégie en cours)
- Fonctionnement tributaire de l'engagement / la bonne volonté de partenaires
- Coopération peu visible depuis l'extérieur



## 2- Quel outil pertinent de développement de la coopération transfrontalière ?

---

### ► Synthèse

#### La majorité des départements sondés...

- dispose d'une **stratégie** ou d'une politique **transfrontalière**
- dispose d'une **équipe Europe et/ou transfrontalier** (2,5 ETP comme valeur médiane)
- dispose d'une **ligne budgétaire dédiée** à la politique transfrontalière

Une **convention de coopération transfrontalière souple** peut être une première étape de coopération organisée et pérenne.





3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?



- **Les Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC) : une nouvelle opportunité d'établir une stratégie de coopération dans le cadre du programme Interreg France-Suisse**

**Objectif : Mobiliser les territoires de projets de l'espace de coopération autour de stratégies locales de coopération**

**Méthode :**

- 1) Réalisation d'un **diagnostic** territorial
- 2) Définition d'un **plan d'action** déclinant la stratégie
- 3) Elaborer la **gouvernance** et l'animation du plan territorial, véritable stratégie de développement

**Candidature :** Un volet d'intérêt pour le département du territoire de Belfort : le **volet A « Emergence du PTIC »**. La candidature à ce volet est réservée aux territoires de coopération n'ayant pas encore défini de stratégie de coopération. Ce volet vise à être soutenu dans la structuration de la stratégie territoriale et la formalisation du plan d'action.

**Critères de sélection :** le premier critère de sélection pour la candidature au volet A « Emergence du PTIC » concerne la **cohérence du périmètre territorial** ainsi que **du partenariat** proposé.

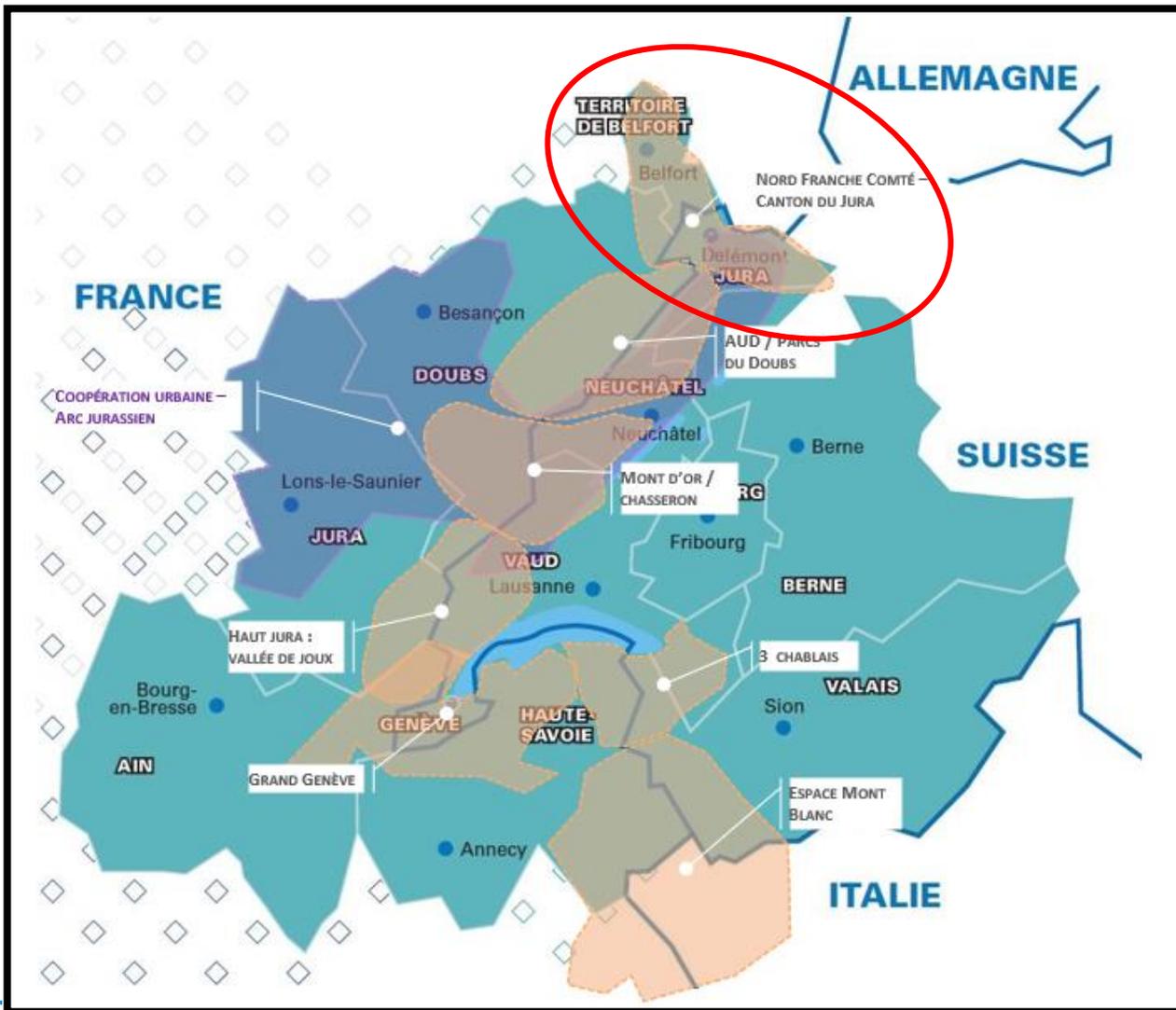
→ Il s'agit donc, dans un premier temps, de définir un périmètre et un partenariat pour la candidature.

Critères	Volet A « Emergence »
Cohérence, équilibre du périmètre territorial proposé et qualité du partenariat	X
Structuration de la gouvernance et capacités de gestion	X
Qualité de la méthodologie de concertation proposée	X



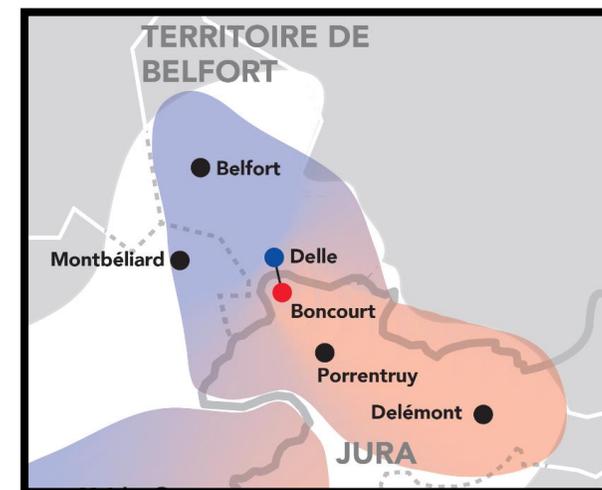
### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

- **Quel périmètre pour établir une stratégie de coopération (dans le cadre de l'appel à candidature au Volet A « Emergence du PTIC ») ?**



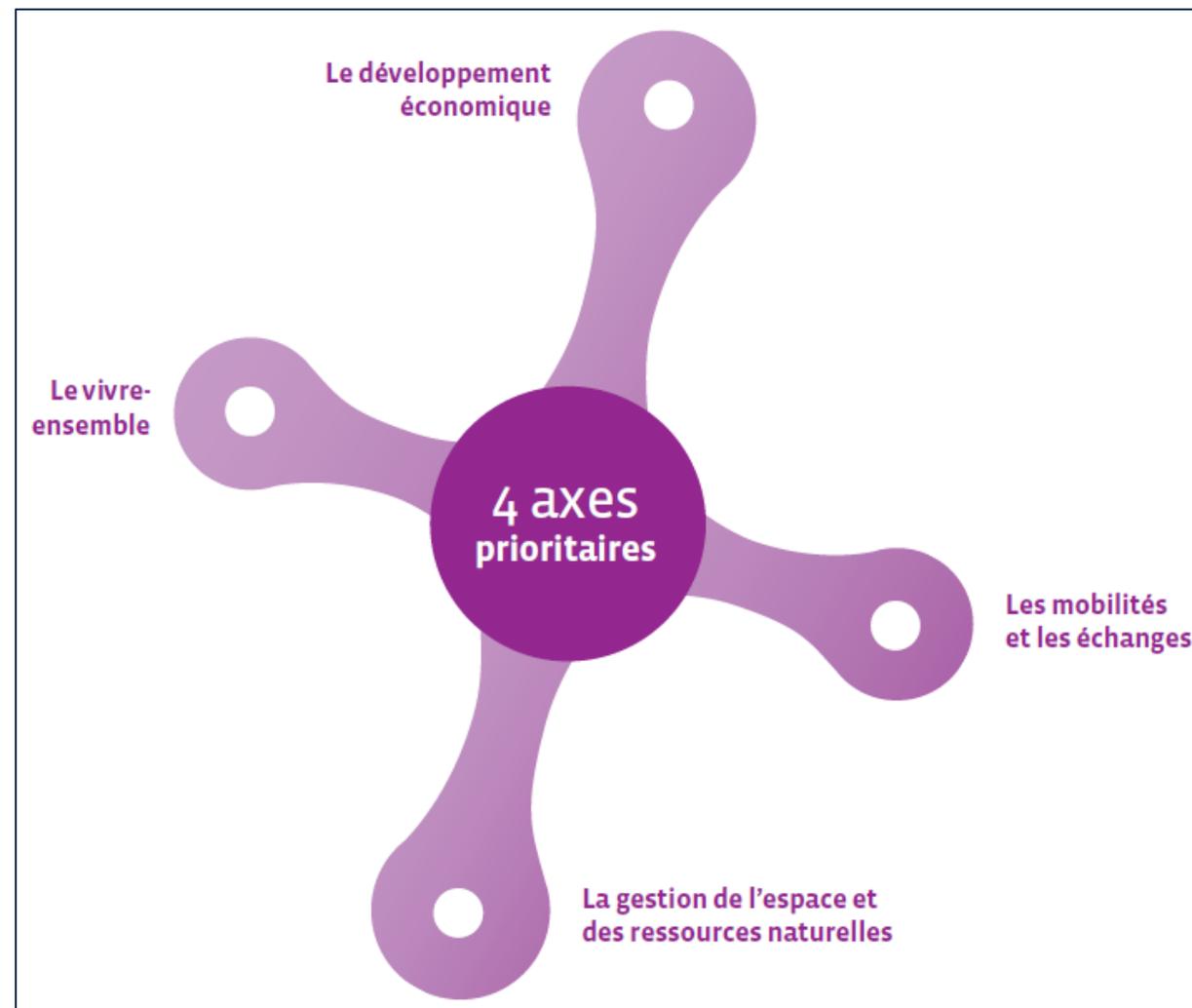
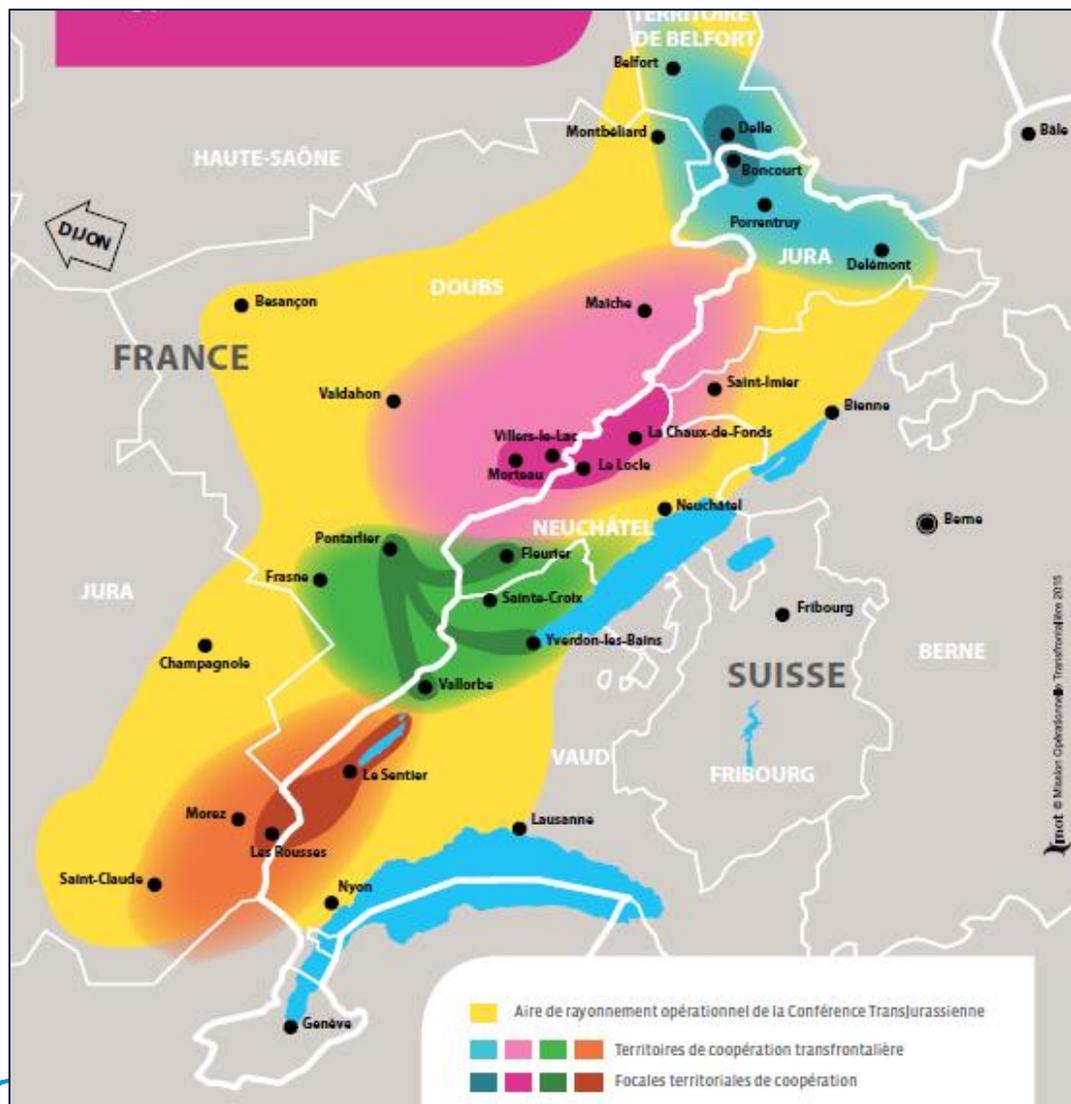
Le territoire du **Département du Territoire de Belfort** a été **pré-identifié** par le programme Interreg France-Suisse **comme un potentiel candidat** au volet A « Emergence du PTIC » dans le cadre d'une coopération sur la zone « Nord Franche-Comté / Canton du Jura »

L'identification de ce territoire de coopération transfrontalière « **Nord Franche-Comté / Canton du Jura** » est issue d'un découpage territorial réalisé par [arcjurassien.org](http://arcjurassien.org) :



### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

#### ► Le périmètre d'arcjurassien.org et sa stratégie :



### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

#### ► Le périmètre « Nord Franche-Comté / Canton du Jura », un périmètre pertinent ?

#### Des enjeux de coopération identifiés :

Les **dynamiques** dans les domaines de la **culture**, de la **formation supérieure** et des **échanges économiques** sont bien installées.

Les **mobilités**, dans le sillage de la réouverture de la liaison ferroviaire Bienne-Delle-Belfort en décembre 2018, la **valorisation du potentiel touristique** (tourisme industriel et promotion de l'environnement) et les enjeux partagés autour de la **transition écologique** présentent également de **forts potentiels de coopération** transfrontalière.

#### Un diagnostic à l'échelle du périmètre « Nord Franche-Comté / Canton du Jura » :

**Démographie** : le versant français perd des habitants, le versant suisse moins peuplé en gagne

**Logements** : appartements côté français, maisons individuelles côté suisse

**Equipements commerciaux** : une offre commerciale comparable à celle de l'Arc jurassien

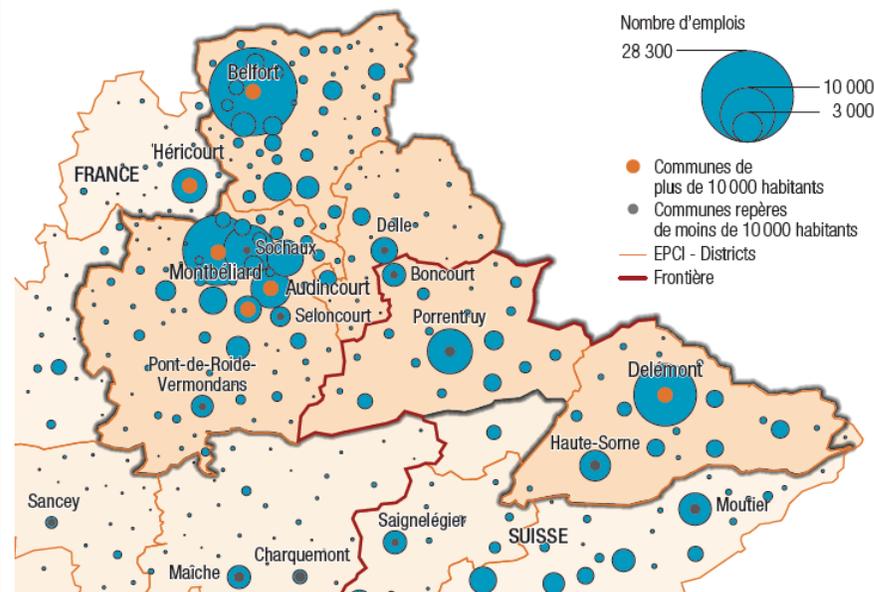
**Tourisme** : Une offre en hébergement touristique centrée sur l'hôtellerie et en deçà de la moyenne de l'Arc jurassien.

#### Emploi :

- Industrie automobile côté français, horlogère côté suisse
- Emploi très concentré sur Belfort et Montbéliard, moins concentré côté suisse
- Porrentruy et Delémont, principaux pôles d'emploi des travailleurs frontaliers

#### L'emploi très concentré sur Belfort et Montbéliard, moins concentré côté suisse

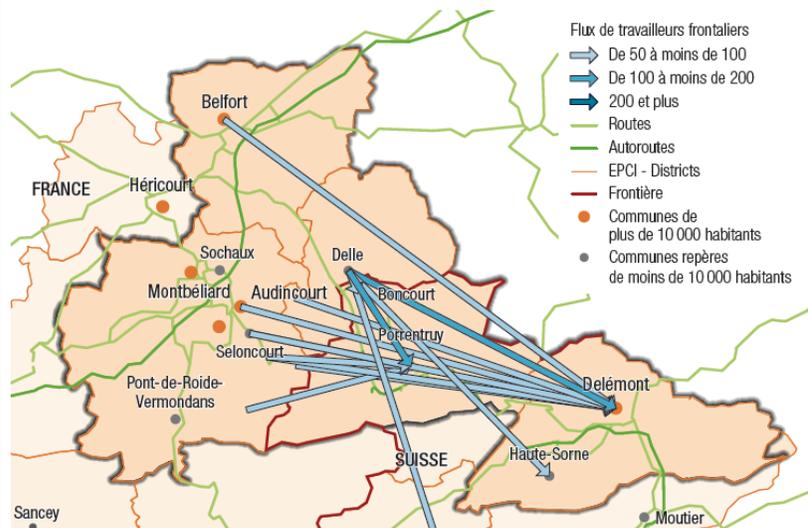
Nombre d'emplois par commune, 2019



Sources : Insee, Recensement de la population 2019, exploitation complémentaire. OFS, Statistique structurelle des entreprises 2019.

#### Porrentruy et Delémont, principaux pôles d'emploi des travailleurs frontaliers

Flux des travailleurs frontaliers de commune française à commune suisse (>50), 2019



Source: Insee, Recensement de la population 2019, exploitation complémentaire.

### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

► A l'aune des interactions frontalières en matière d'emploi, le périmètre de coopération côté FR pourrait effectivement réunir les 3 EPCI suivants :

- CA Grand Belfort (90)
- CA Pays de Montbéliard Agglomération (25)
- CC du Sud Territoire (90)

EPCI (Lieu de résidence)	Nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse en 2019
CA Pays de Montbéliard Agglomération (25)	3144
CC du Sud Territoire (90)	2231
CA Grand Belfort (90)	1231
CC du Pays d'Héricourt (70/25)	155
CC des Vosges du Sud (90)	75

Le périmètre du **Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté** rassemble déjà ces 3 EPCI et pourrait être une échelle pertinente pour représenter ce territoire d'une seule voix, bien que les CC du Pays d'Héricourt et des Vosges du Sud soient moins concernées par ces flux de travail transfrontalier.



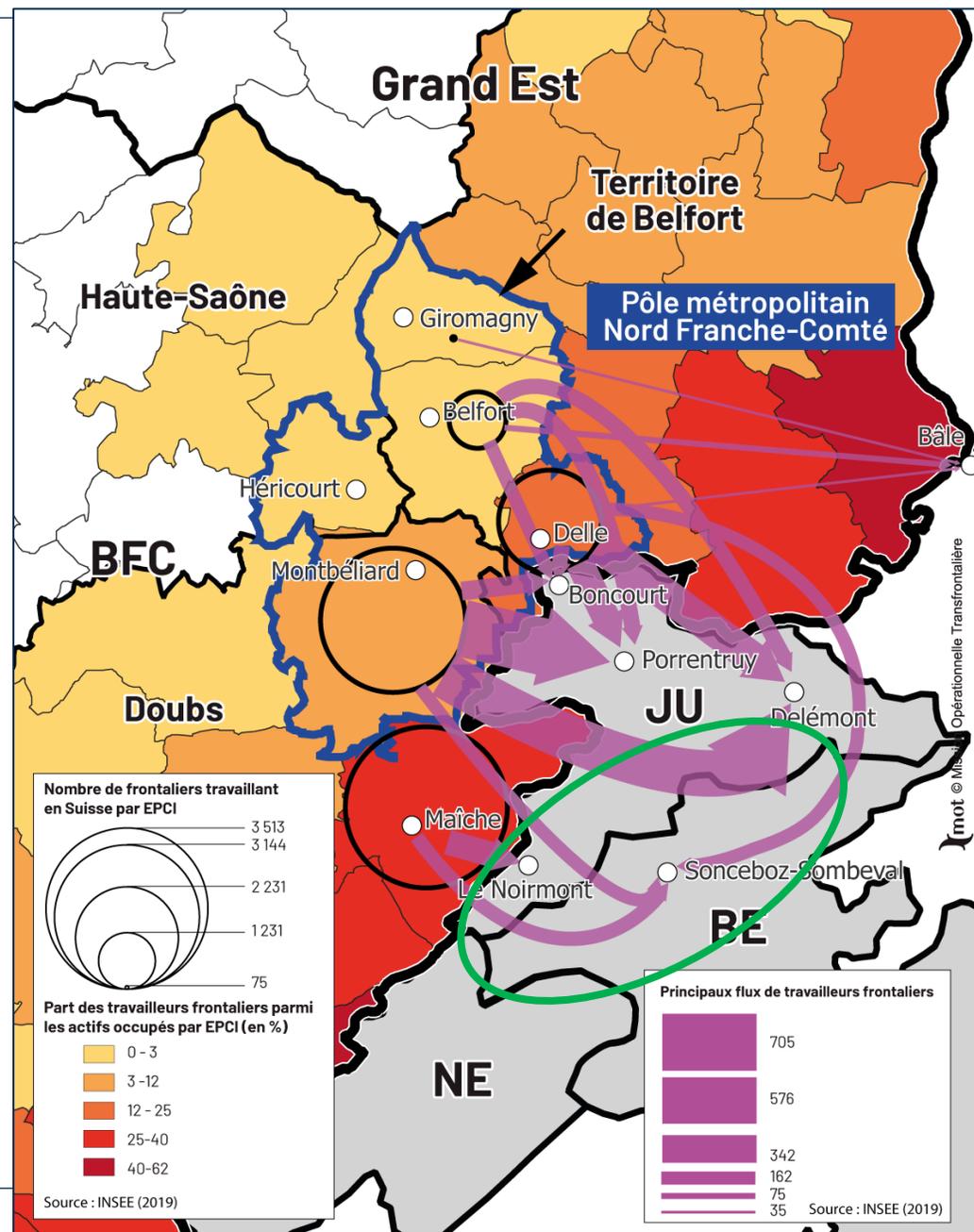
### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

► Côté suisse, le périmètre pris en compte par arcjurassien.org et comme territoire local d'observation par l'OSTAJ pour le territoire de coopération « Nord Franche-Comté / Canton du Jura » est :

- Canton du Jura, District de Delémont
- Canton du Jura, District de Porrentruy (sans la commune de Clos du Doubs)

► Côté suisse, il semblerait intéressant, au vu des interactions transfrontalières en matière d'emploi ainsi que de l'existence de la ligne Belfort-Delle-Bienne, de considérer ce périmètre pour l'établissement d'une stratégie de coopération transfrontalière :

- Canton du Jura: Districts de Porrentruy et de Delémont
- Canton de Berne: Districts de Courtelary, Moutier et Bienne

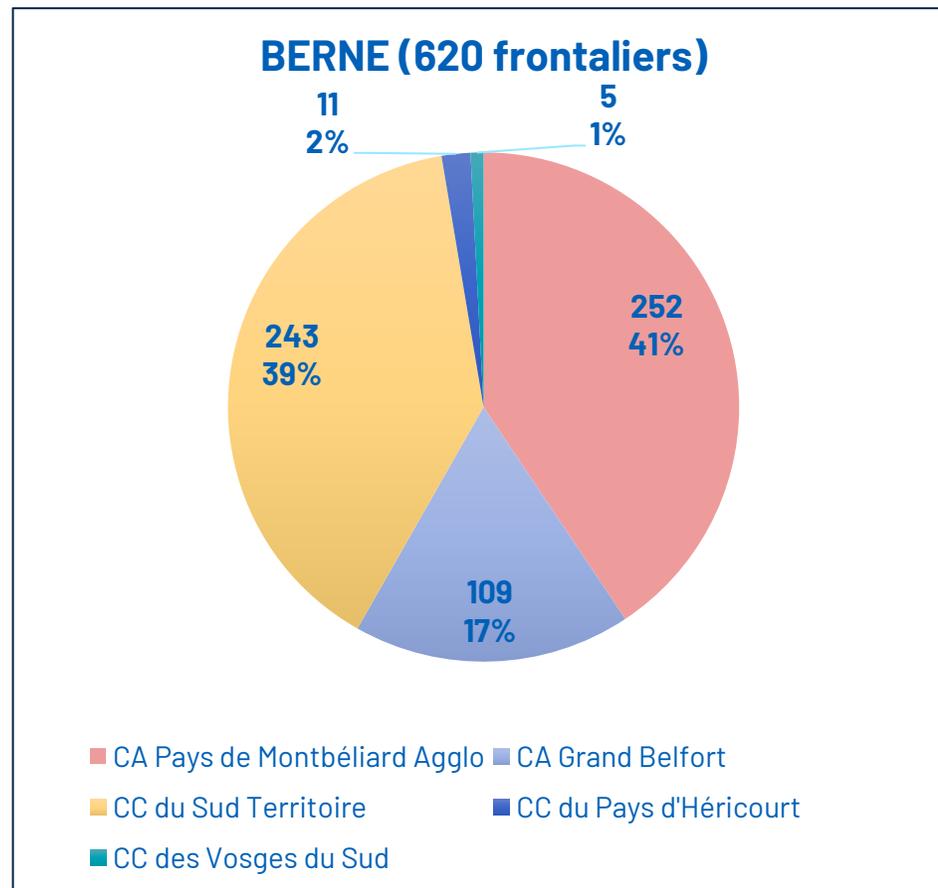
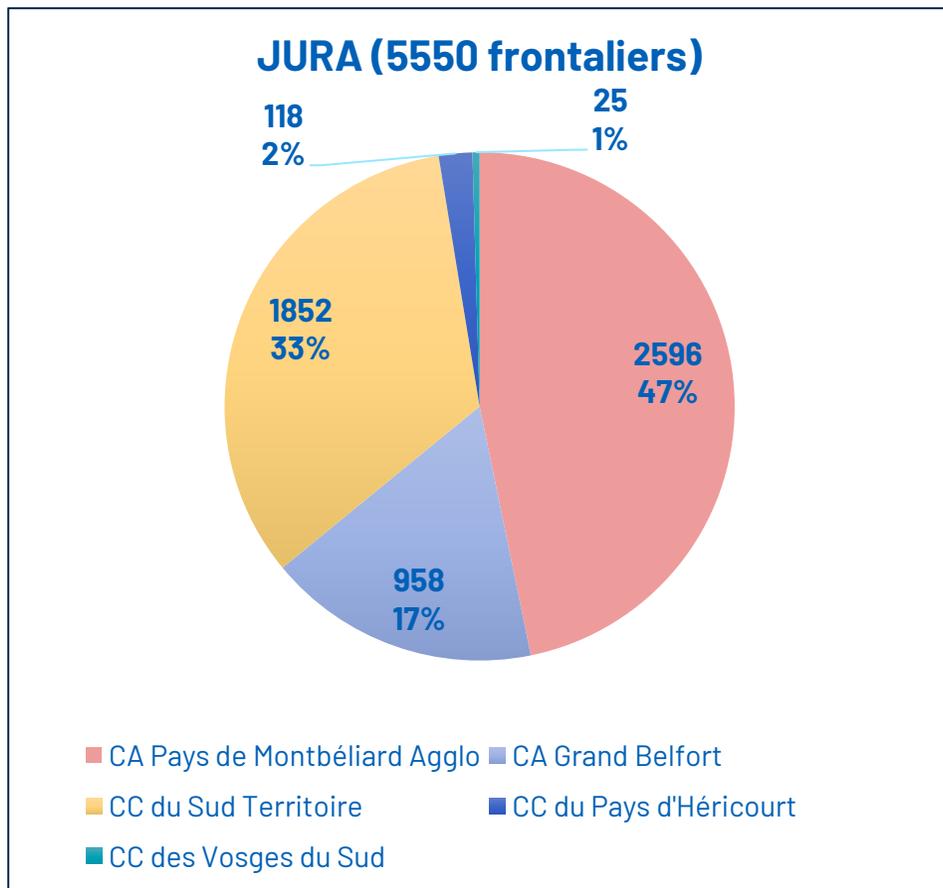


### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

► **En effet, les deux Cantons principaux de destination pour les frontaliers résidant dans le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté sont :**

- **République et Canton du Jura** (concentré dans les districts de Porrentruy et de Délémont)
- **Canton de Berne** (concentré dans les districts de Courtelary, Moutier et Bienne)

Lieu de résidence (EPCI) des travailleurs frontaliers par Canton de destination



Source : INSEE 2019



### 3 - Quel périmètre pertinent pour mettre en place une stratégie ?

#### Quel partenariat pour établir une stratégie de coopération (dans le cadre de l'appel à candidature au Volet A « Emergence du PTIC ») ?

##### ► Le périmètre

Au vu du périmètre d'influence du travail frontalier, le périmètre de travail pourrait être le suivant:

- CA Grand Belfort (90)
- CA Pays de Montbéliard Agglomération (25)
- CC du Sud Territoire (90)
- Canton du Jura: Districts de Porrentruy et de Delémont
- Canton de Berne: Districts de Courtelary, Moutier et Bienne

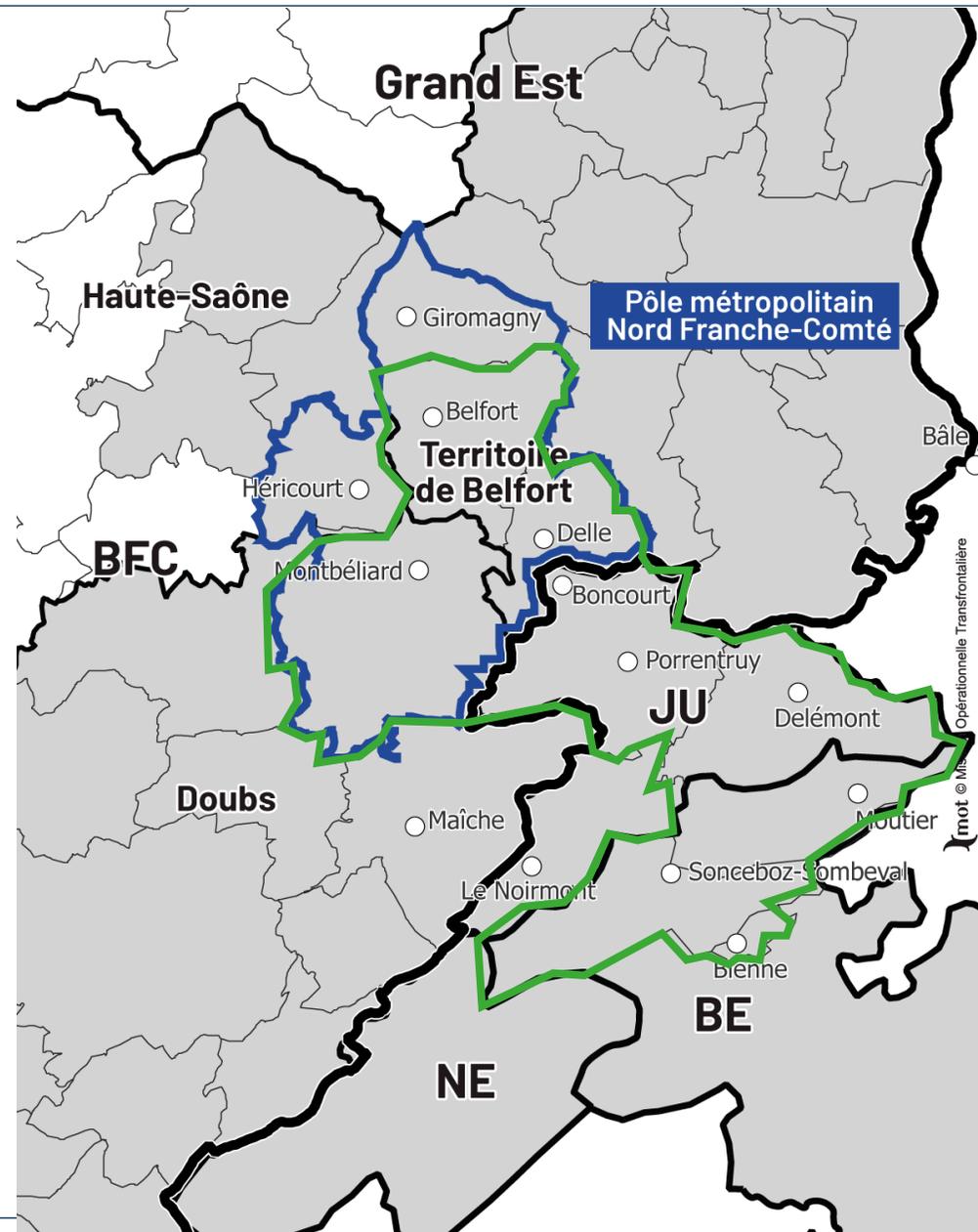
##### ► Le partenariat

Qui pourrait prendre le chef de filât ?

- Département du Territoire de Belfort
- Canton Jura

Les partenaires à associer pourraient être :

- Région BFC (mobilité ferroviaire)
- Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté dont:
  - CA Grand Belfort
  - CA Pays de Montbéliard Agglomération
  - CC Sud Territoire
- Canton de Berne



Plus d'information : [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

Contact : Mission Opérationnelle Transfrontalière

38 rue des Bourdonnais - 75001 Paris - France

[mot@mot.asso.fr](mailto:mot@mot.asso.fr)

tél. : + 33 (1) 55 80 56 80